

Veillez cocher (✓) une case

- Première adhésion
- Je souhaite annuler mon adhésion
- Je souhaite modifier mes renseignements bancaires

En remplissant cette autorisation, le client autorise BMO Ligne d'action Inc. à prélever des fonds de son compte établi auprès de l'institution financière indiquée ci-dessous (l'« institution financière ») au titre de la cotisation automatique à un compte enregistré BMO Ligne d'action.

A

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je suis le rentier
 le conjoint du rentier

Veillez inscrire votre nom _____

Titre		Nom du rentier	
Prénom du rentier			Init.
Adresse du domicile du rentier (n ^o , rue)		Appartement	
Ville		Province	Code postal
N ^o du compte BMO Ligne d'action		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Date d'adhésion (jour, mois, année)			

B

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Veillez joindre un chèque portant la mention « NUL » pour que l'on puisse s'assurer de l'exactitude des renseignements.

Nom de la banque ou de l'institution financière		
Adresse (n ^o , rue)		Bureau
Ville		Province
Code postal		
Nom du (des) titulaire(s) de compte		
N ^o de domiciliation <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		N ^o de l'institution <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
N ^o de compte <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		

Veillez cocher une option :

Fréquence des cotisations : Mensuelles Trimestrielles Annuelles

Date de la première cotisation (jour, mois, année)

Montant de la cotisation périodique : (minimum 100 \$) _____ \$ Les cotisations doivent être effectuées comme : Conjoint Rentier

Dans le cas d'un régime de conjoint, nom du conjoint cotisant

NAS du conjoint (exigé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada)

Signature du rentier _____ Date (jour, mois, année) _____

Signature du cotisant _____ Date (jour, mois, année) _____

C

QUELQUES DÉTAILS

- 1) Dans la présente autorisation, les termes « je », « moi » et « mon » s'entendent de chaque client soussigné.
- 2) Je conviens d'adhérer au présent programme de cotisation automatique à un régime enregistré et autorise BMO Ligne d'action Inc. à débiter, sous forme d'un effet de commerce, de façon électronique ou autrement (un « débit préautorisé »), mon compte (le « compte ») conformément aux conditions dont j'ai convenu avec BMO Ligne d'action Inc.
- 3) Je peux révoquer la présente autorisation en tout temps moyennant la remise d'un avis de révocation écrit à BMO Ligne d'action Inc. Je conviens que la révocation de la présente autorisation ne saurait résilier les contrats de biens ou de services en vigueur entre BMO Ligne d'action Inc. et moi. La présente autorisation ne vise que le mode de paiement et n'a aucune incidence sur les contrats de biens ou de services conclus.
- 4) Je conviens que l'institution financière n'est pas tenue de vérifier que les débits préautorisés soient effectués conformément à la présente autorisation, y compris en ce qui concerne le montant, la fréquence et la réalisation de l'objet de ces débits préautorisés.
- 5) J'accepte que le montant puisse éventuellement être augmenté ou réduit à l'avenir avec mon consentement écrit. BMO Ligne d'action Inc. s'engage à faire de son mieux pour m'aviser par écrit de toute variation du montant au moins trente (30) jours avant qu'elle n'entre en vigueur.
- 6) Je peux contester un débit préautorisé (un « débit contesté ») moyennant la remise d'une déclaration signée à l'institution financière dans les cas suivants :
 - i) une autorisation n'a jamais été donnée à BMO Ligne d'action Inc.;
 - ii) le débit préautorisé n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation, y compris le défaut de fournir un préavis, si les montants varient;
 - iii) la présente autorisation a été annulée;
 - iv) le débit préautorisé a été porté au mauvais compte du fait que les renseignements fournis par BMO Ligne d'action Inc. étaient invalides ou inexacts. Sur réception d'une déclaration écrite de ma part dénonçant la survenance du cas i), ii), iii) ou iv), l'institution financière s'engage à me rembourser immédiatement tout débit contesté jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours après la date à laquelle le débit contesté a été porté à mon compte. Après cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, j'accepte de régler tout litige concernant un débit préautorisé uniquement avec BMO Ligne d'action Inc.
- 7) J'accepte que la remise de la présente autorisation à BMO Ligne d'action Inc. constitue une remise de ma part à l'institution financière.
- 8) Je m'engage à aviser BMO Ligne d'action Inc., par écrit, de toute modification des renseignements relatifs au compte donnés dans la présente autorisation avant la date d'exigibilité du prochain débit préautorisé.
- 9) Je certifie que toutes les personnes qui doivent signer à l'égard du compte ont signé la présente autorisation ci-dessous.
- 10) Je comprends et j'accepte les conditions qui précèdent et j'accuse réception d'une copie de la présente autorisation.
- 11) J'accepte de rembourser à BMO Ligne d'action Inc. tous frais qu'elle aurait engagés et versés à son institution financière par suite d'une insuffisance de fonds au montant du débit préautorisé et qui aurait été retourné à l'institution financière.

Signature _____

Date (jour, mois, année) _____